DVH après 1 an d'absence

Par Angie31220

Bonjour,

J'ai un enfant de 6 ans, avec une garde principale à mon domicile et 1 weekend sur 2 et là moitié des vacances pour le papa. A l'heure actuelle, cela fait 18 mois que notre enfant n'a pas vu son père, ni eut par téléphone. Chaque week-end de DVH je lui écrit un mail mais sans réponse. Il y a 1 mois, le père me dit prendre notre fils pour les vacances de noel, après avoir annoncé à Mon fils qu'il irait chez son père, il m'exprime ne pas vouloir y aller, de grosses crises de pleurs et je sens' de l'angoisse a l'idee D'aller chez son père pendant si longtemps après une longue période d'absence.

Je l'ai clairement exprimé au père en essayant de trouver une solution qui pourrait apaiser et rassurer notre fils qui serait de le prendre pour la journée du 25 décembre ainsi que le week-end qui suit entier.

Ce dernier ne veut rien entendre du mal être de notre enfant et refuse catégoriquement ma proposition avec agressivité cela dit en passant.

Je ne sais pas quoi faire, écouter mon enfant qui est dans une souffrance certaine ou m'en plier au jugement.

Dans mes contacts une personne m'a conseillé de prendre RDV avec un avocat afin de lancer une procédure pour saisir le jaf une nouvelle fois afin de changer les modalités de garde cela e permettrait d'être couverte en cas de plainte si je ne laisse pas mon fils pour les vacances cela est il vrai ? Merci

Par Isadore

Bonjour,

Malheureusement, vu les délais il sera impossible d'obtenir une décision du JAF avant les vacances. A moins d'un danger avéré pour l'enfant qui justifierait un référé (et dans ce cas il faudra expliquer pourquoi vous avez tardé à saisir la justice), il est beaucoup trop tard.

Le père est dans son droit, si vous lui refusez son DVH il pourra déposer plainte pour non représentation d'enfant.

Cela dit il vaut la peine de voir un avocat pour faire adapter les modalités des futurs DVH. Le relatif désintérêt du père peut justifier une adaptation du DVH : réduction de sa fréquence, délai de prévenance, etc.

Au vu de la souffrance de votre fils, il faudrait aussi consulter un médecin ou un psychologue. Il va hélas devoir composer avec l'intérêt intermittent de son père.